

La lettre confidentielle

Délais de paiement : le satisfecit de la CFQ

Après quinze mois de négociations avec l'amont de la filière, la Confédération française de la quincaillerie (CFQ), soutenue par la CGI, vient d'obtenir l'homologation de ses deux accords outillage et quincaillerie industrielle (décrets du 15 octobre parus au *Journal Officiel* du 17 octobre). L'échéancier des deux accords est commun : 70 jours fin de mois au 1^{er} janvier 2006, 60 jours fin de mois au 1^{er} janvier 2010, 50 jours fin de mois au 1^{er} janvier 2011 et 45 jours fin de mois dès janvier 2012. Pour Jean-Paul Maurin, président de la CFQ, « cette mise en place progressive de la réduction des délais de paiement est une bouffée d'oxygène très attendue par nos entreprises déjà impactées par la crise ».